

# Document de sensibilisation à destination des classes de 2<sup>nde</sup>

**Lycées  
Vauvenargues –  
Novembre 2023**



Document élaboré  
par Tiffany C.  
Mélanie B.  
Linda G.  
Océane A.  
Priscille L. en  
2018/2019 et mis à  
jour par les  
Ambassadeurs  
actuels

Les ambassadeurs  
contre le  
harcèlement en  
2023 : Juliette T.  
, Raphaël L., Mila C.,  
Rose B., Elsa S.,  
Thibaud, Lilia EL,  
Amapola A., Laetitia  
C., Faustine D., Eva.  
F., Rayan B.

# Définition



- Harcèlement:

se moquer, embêter, menacer, insulter, bousculer...  
un de ses camarades de façon répétée. La victime (qui ne peut pas se défendre) peut se faire harceler par une ou plusieurs personnes.

- Le harcèlement peut être :

- Verbal (insultes, remarques déplacées)
  - Physique (bousculades, coups)
- Psychologique/Moral (humiliations, ironie, manipulations)

# Caractéristiques

La Violence: c'est un rapport de force et de domination entre un et plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes

La répétitivité dans la durée

L'isolement de la victime (souvent plus petite, plus faible et ne pouvant se défendre)



800 000 élèves par an se font harceler

En CM1-CM2,  
2,6% d'élèves  
subissent une  
forte  
multivictimation

Au collège  
5,6% d'élèves  
subissent du  
harcèlement

Au lycée : 1,3%  
d'élèves victimes de  
harcèlement

ISOLER, HUMILIER, AGRESSER.  
ARRETEZ



LE HARCELEMENT EST UN POISON  
LE SILENCE EST UNE PRISON.  
FAISONS APPEL À LA RAISON

NON AU HARCELEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPREZ-LE 3025

# Les raisons du harcèlement ?



Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques telles que :

Handicap (physique , psychique, mental, trouble de la communication qui affecte la parole –bégaiement – zozotement... )

Sexe, identité de genre, orientation sexuelle (garçon jugé trop efféminé/fille jugée trop masculine, homosexualité...)

L'apparence physique (poids, taille, couleur de la peau, couleur des cheveux, le style vestimentaire...)



# Ainsi que



Appartenance à un groupe social ou culturel particulier (religion, origines...)

Des centres d'intérêts différents

Une fragilité passagère (élève sans différence notable mais qui à un moment se retrouve fragilisé par un événement – maladie, deuil- )



# Formes de harcèlement



Cyber  
Harcèlement

Moral

Sexuel

Physique



# Le processus du harcèlement

## 3 sortes de témoins

- Les supporters renforcent le harceleur (actifs et complices)
- Les défenseurs se portent au secours des victimes
- Les outsiders restent en retrait sans se positionner

La victime  
(résignation et  
silence)

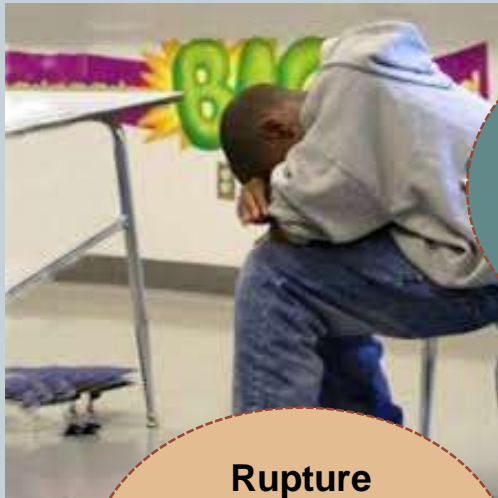
Les témoins

Le ou les  
harceleurs  
s'impose(nt) par la  
force





# Conséquences sur la victime



Isolement social important (seul dans la cour, à la cantine)



Sentiment de honte et de culpabilité (« c'est ma faute »)

Rupture scolaire (chute des résultats, absentéisme)

**ETAT D'INSECURITE PERMANENT**

Dépression et toutes les conséquences possibles : addictions, idées suicidaires, automutilation suicide...



# Les risques pour le harceleur

## A court terme :

- Manque d'empathie, sentiment de triomphe et de puissance
- Répétition de conduites violentes



## A moyen terme :

- Marginalisation et délinquance
- Echec scolaire



## A long terme :

- vie sociale « ratée »
- Délinquance avérée avec condamnations
- Troubles sociaux
- Dépression et conduites addictives



Mais de nouvelles approches pour éviter cela, existent...

# La méthode de « préoccupation partagée » ou comment impliquer positivement le harceleur



- L'objectif : ne pas sanctionner mais arrêter le harcèlement
- La méthode a un enjeu : placer les élèves en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Elle apporte une réponse concrète, rapide, aux phénomènes de groupe, sans jugement, ni recherche de cause
- Peut se résumer par la phrase : « Ton camarade ne va pas bien, que peux-tu faire pour l'aider ? »

# Que dit la loi ?



- [La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire](#) prévoit la création d'un nouveau délit de harcèlement scolaire.
- Des peines spécifiques tenant compte du nombre d'ITT sont prévues : jusqu'à dix ans d'emprisonnement en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime, plus une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros. (voire exemples sur la diapositive suivante)
- En outre, la loi dispose que « les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire »

# Que dit la loi ?



## Exemples :

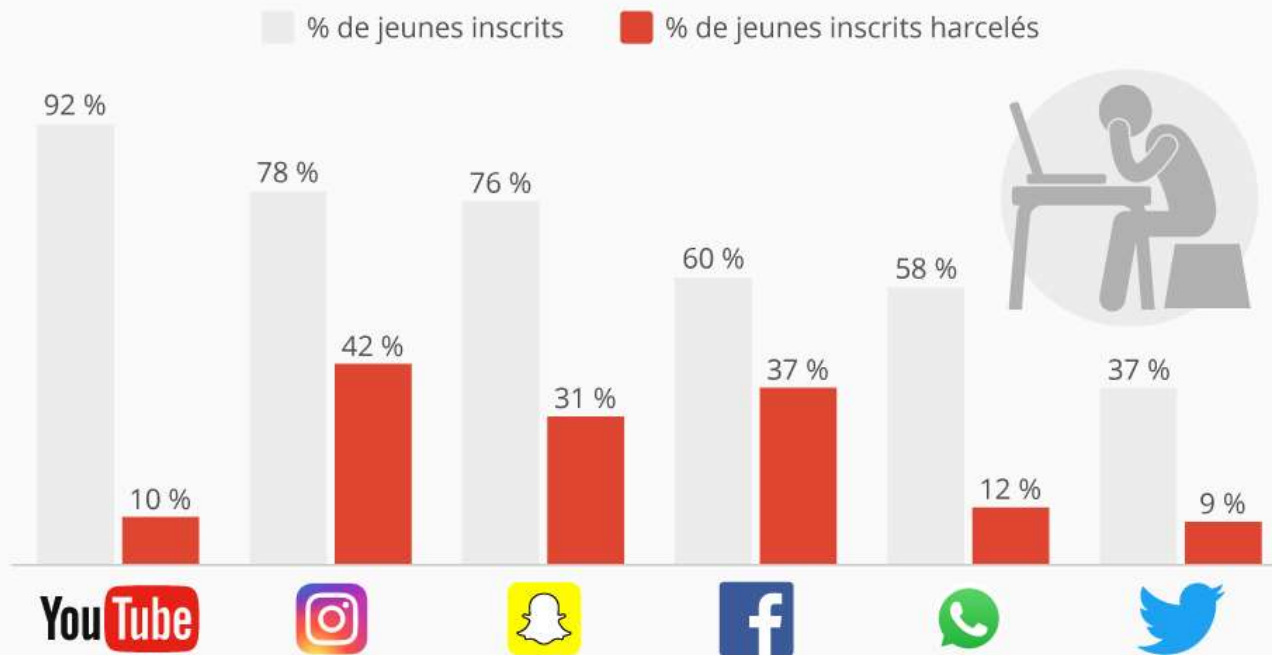
- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail ;
- 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours ;
- 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

# Quelques chiffres sur le cyber-harcèlement

Cas  
du  
Royaume-  
Uni en  
2017

## Instagram, réseau social du harcèlement

% de jeunes âgés inscrits sur les réseaux sociaux suivants et victimes de harcèlement en ligne \*



@Statista\_FR

\* Jeunes âgés de 12 à 20 ans résidant au Royaume-Uni.

Source : Ditch the Label

statista

# Le cyber-harcèlement : définition et formes

**Définition** : Acte agressif et intentionnel perpétré par une ou plusieurs personnes au moyen de communication électronique, de façon répétée sur une victime qui ne peut se défendre. Ainsi le harcèlement se poursuit en dehors de l'établissement scolaire.

## Comment ?

- Via le téléphone portable
- par les messageries instantanées
- forums
- chats
- jeux en ligne
- réseaux sociaux
- Sites de partage de photos (instagram, snap...)



## Sous quelles formes ?

- Menaces, insultes en ligne
- Propagation de rumeurs
- Piratage de compte
- Création d'un sujet de discussion à l'encontre d'un camarade
- Publication d'une photo ou d'une vidéo en mauvaise posture
- sexting

# Cyber-harcèlement et harcèlement : différences

**Le cyber-harcèlement se distingue du harcèlement physique à plusieurs niveaux :**

La diffusion massive et instantanée des messages peut toucher un très large public, il est très difficile d'en reprendre le contrôle

Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge au domicile, sans répit pour l'enfant. Plus aucun espace de sa vie n'est protégé.

Les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse

Comme vu précédemment, le cyber harcèlement est donc une circonstance aggravante du harcèlement et ceci depuis 2014 avec le renforcement de la loi.

Le harceleur peut rester anonyme en agissant via un pseudo, et ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime.





# LE CYBER-SEXISME



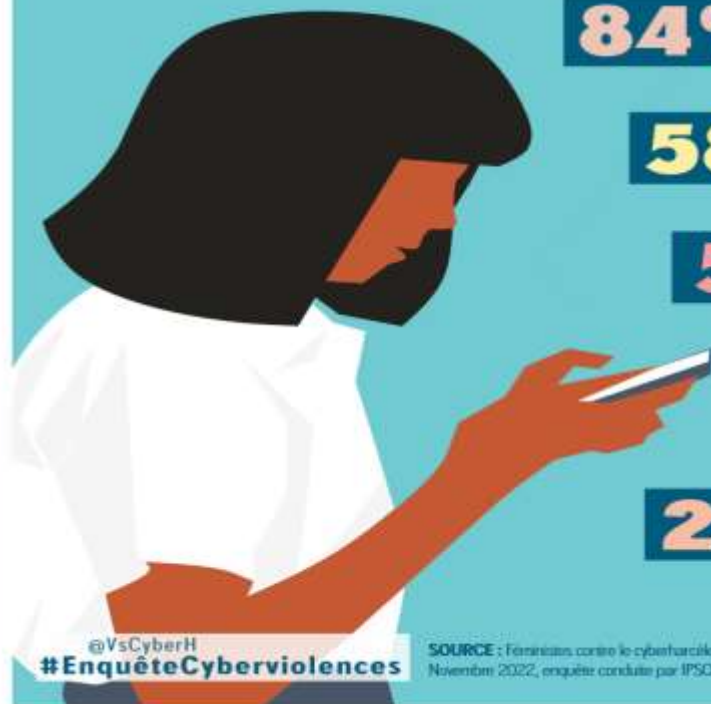
- D'après une étude réalisée par l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP-université Paris-Est) et coordonnée par le Centre Hubertine Auclert auprès de 1 200 élèves de collège et lycée en Île-de-France en 2016, les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolences à caractère sexiste et sexuel. On parle alors de cybersexisme.

# Au-delà du Cybersexisme



FÉMINISTES  
CONTRE  
LE CYBER  
HARCELEMENT

## QUI SONT LES VICTIMES DE CYBERVIOLENCES ?



**84%** de femmes

**58%** de personnes  
minorisées

**51%** de – de 30 ans

**43%** de personnes  
LGBTQI+

**22%** de personnes  
handicapées

@VsCyberH  
#EnquêteCyberviolences

SOURCE : Féministes contre le cyberharcèlement, « Cyberviolence et cyberharcèlement : le vécu des victimes »,  
Novembre 2022, enquête conduite par IPSOS auprès de 216 victimes de cyberviolences âgées de 16 ans à 60 ans ou plus.



# Que dit la loi en matière de Cybersexisme ?



- ***Revenge porn* ou vengeance pornographique**
- La loi réprime également le sexting non consenti, notamment le *revenge porn*, c'est-à-dire la vengeance pornographique, par la diffusion de photographies intimes.
- Depuis la [loi du 7 octobre 2016](#), les documents ou enregistrements présentant un caractère sexuel obtenus avec le consentement de l'intéressé nécessitent son accord préalable avant leur diffusion. À défaut, la loi qualifie la pratique de délit. Les peines prévues sont de deux ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

# Que faire si je suis une victime?

**N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :  
3018**

Ouvert du lundi au  
samedi de 9h à 20h



**LE PIRE**

**est de ne rien dire**



**NON AU HARCÈLEMENT**

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELÉZ LE 3020

NUMÉRO VERT  
24h/24

La force des  
harceleurs  
est le silence  
des harcelés

# Les ressources pour m'aider et/ou aller plus loin



- <https://eduscol.education.fr>

The logo for ÉDUSCOL, featuring the word "ÉDUSCOL" in a bold, blue, sans-serif font with a small orange accent above the 'D' and below the 'L'.

- <http://www.e-enfance.org/>



- <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>



- <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>



- <http://www.internetsanscrainte.fr/>

